

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

ARRÊTÉ du 02 FEV. 2026

portant désignation des membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le ressort de la cour d'appel de Cayenne au titre de l'année 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier des greffiers des services judiciaires et notamment l'article 6 ;

Vu le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1^{er} du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours nationaux externes à affectation locale et de concours nationaux internes à affectation locale pour le recrutement des greffiers des services judiciaires (épreuves écrites en mars et avril 2026),

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le ressort de la cour d'appel de Cayenne au titre de l'année 2026 :

- **Madame Anne MONNINI – MICHEL**, présidente du jury, conseillère à la cour d'appel de Montpellier,
- **Madame Jaouida BENYETTOU**, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Fort-de-France,
- **Monsieur Guillaume ICHER**, directeur général des services de l'université de Guyane,
- **Monsieur Jean-Claude PARSHAD**, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Basse-Terre.

Article 2

Monsieur **Jean-Claude PARSHAD** est désigné pour remplacer la présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 FEV. 2026**

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires

Jean SEITHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Seither', written over the printed name.